

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Vingt et unième session du Comité pour les plantes  
Veracruz (Mexique), 2-8 mai 2014

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et conservation

NOMENCLATURE NORMALISÉE  
(Point 20 de l'ordre du jour)  
PC21 Doc. 20.1, PC21 Doc. 20.2

Composition (telle que décidée par le Comité)

Président:	le spécialiste de la nomenclature (M. McGough) ;
Membres:	Représentants d'Amérique centrale, Amérique du Sud et Caraïbes (Mme Coradin) et d'Europe (M. Sajevo) ; représentant intérimaire d'Afrique (M. Luke);
Parties:	Afrique du Sud, Canada, États-Unis d'Amérique, Madagascar, Mexique, Pérou et Royaume Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; et
OIG et ONG :	UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC).

Mandat

Concernant le point 20.1 de l'ordre du jour

- a) examiner le format proposé pour la liste des cactus et recommander des spécialistes/u proposer à l'éditeur une façon d'obtenir les noms des spécialistes compétents pour les cactus dans les États de l'aire de répartition avec lesquels il pourra communiquer durant la préparation de la liste.
- b) recommander des moyens de rendre la publication *CITES and Cycads: Checklist 2013* aussi accessible que possible aux Parties aux fins d'examen
- c) recommander et faciliter la préparation d'une nomenclature normalisée pour les espèces de *Diospyros* et *Dalbergia* (populations de Madagascar), à adopter, s'il y a lieu, à la CoP17. Trouver une façon de mettre en œuvre les éléments de la nomenclature soulevés dans la décision 16.152 d'ici la CoP17.

- d) passer en revue les modifications apportées à la taxonomie de l'espèce *Aloe* et réfléchir aux modifications requises concernant l'inscription des espèces à la CITES ou les références normalisées; (point lié au document 18.3.1).
- e) déterminer si le passage définissant l'inscription de *Cyathea* spp. aux annexes CITES doit être réinséré et s'il est nécessaire d'établir une référence normalisée pour ce groupe

Concernant le point 20.2 de l'ordre du jour:

- f) examiner la recommandation sur les changements de noms concernant le genre *Aloe* et les genres associés.

Recommandations

Dans le cadre du mandat détaillé ci-dessus, les recommandations sont les suivantes :

- a) Présentation en une seule colonne avec numéro d'enregistrement dans la base de données et références abrégées à la littérature comme dans *The New Cactus Lexicon* (un index des abréviations sera fourni) et renvoi aux illustrations de l'Atlas de *The New Cactus Lexicon* indiqué par le symbole @.

Les Parties, notamment les États de l'aire de répartition des cactus, doivent informer le spécialiste de la nomenclature botanique du Comité pour les plantes de la disponibilité de spécialistes des *cactaceae* pour communiquer avec l'éditeur de la liste durant sa préparation.

- b) Outre la publication officielle, la liste doit être mise en ligne et les Parties seront informées de sa publication et disponibilité par une Notification du Secrétariat CITES.
- c) Des listes de travail seront mises à la disposition des Parties le plus rapidement possible. Les listes s'appuieront sur le Catalogue des plantes vasculaires de Madagascar.
- d) L'Afrique du Sud travaillera avec le spécialiste de la nomenclature botanique du Comité pour les plantes pour la mise à jour pertinente des références normalisées pour ce groupe. L'Afrique du Sud étudiera aussi la nécessité de préparer des propositions pour inclusion à la liste à soumettre à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties pour les groupes concernés par les récents changements de taxonomie.
- e) Mettre à jour l'information sur les Espèces + inscrire *Alsophila*, *Nephelea*, *Sphaeropteris* et *Trichipteris* comme synonymes de *Cyathea*, conformément à Mabberley, (deuxième édition corrigée, 1998), qui regroupe tous ces genres sous *Cyathea*.